

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2022

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH Maité, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe (a reçu procuration de HABERKORN Christophe)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mr HABERKORN Christophe (a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe)

Secrétaire de séance : Mme GUTH Maité

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Convention de transfert des équipements communs Lotissement "Les Noyers"
6. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes et ses communes membres
7. Projet de fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Strasbourg et Sainte Marie Aux Mines
8. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire demande si le conseil municipal souhaite que la séance soit enregistrée vocalement. Etant donné que Mr le Maire a ramené le matériel nécessaire pour un enregistrement, il est décidé de l'utiliser.

Mme Estelle Brault-Peluzzi avait également fait des recherches et sollicité des devis.

Mr le Maire précise que l'enregistrement ne sera pas mis en ligne mais ne sera qu'un outil de travail pour la rédaction du compte-tenu.

Mr le Maire remercie toutes les personnes présentes aux cérémonies commémoratives de la Libération et à la préparation de ces dernières. Ces cérémonies ont, à nouveau, été un grand moment de recueillement. Malgré les contraintes sanitaires, de nombreuses personnes étaient présentes. L'organisation a été compliquée car toutes les instances militaires n'avaient pas confirmé leur participation.

Parmi les personnes présentes : Mme la Ministre Brigitte Klinkert, Mr le Député Yves Hemedinger, Mme la Conseillère Régionale Christelle Lehry et Mr le Maire de Colmar Eric Straumann, le colonel Renaud Merlin, commandant le régiment de marche du Tchad, la 9^{ème} compagnie, Mr Michel Cornet-Carion, président de l'association des anciens combattants et amis de la 2^{ème} D.B. et de la 2^{ème} B.B.. d'Alsace, Mr Christophe Legrand, vice-président de la Maison des Anciens de la 2^{ème} D.B. les familles des tués, les sapeurs-pompiers de Grussenheim, les Amis du Ried et les enfants de l'école. Mr le Maire a adressé un courrier de remerciements aux enfants de l'école pour leur participation.

Messieurs Dusehu et Debray ont fait parvenir en mairie un courrier de remerciement. Ce dernier sera transmis à tous les conseillers municipaux.

Mr le Maire fait part du décès des doyens du village, à savoir Mme Marie-Thérèse Simler et Mr Eugène Hartmann.

Les nouveaux doyens sont Mme Alberta Husser et Mr Etienne Schwein.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Maité GUTH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente approuvée par 11 voix pour et 4 abstentions.

Avant de continuer la séance, Mr le Maire souhaite formuler deux remarques :

- Par rapport à l'intervention de Mr Jean-Marie Baumann lors de la dernière séance : Mr le Maire indique qu'il n'est pas d'accord avec ce qui a été dit et que Mr Jean-Marie Baumann a mélangé beaucoup de chose. Mr Jean-Philippe Strauel signale que les remarques par rapport au dernier compte-rendu devraient être effectuées avant le vote de ce dernier.

Mr Jean-Marie Baumann souhaite savoir sur quels dires Mr le Maire n'est pas d'accord. Il indique également que Mr le Maire se camoufle derrière certaine personne.

- Par rapport à la visite de la maison sise 23 grand'rue : Mr le Maire regrette l'attitude de Mr Jean-Philippe Strauel qui a fait de photos sans autorisation. Mr Jean-Marie Baumann s'interroge pourquoi ? Avant l'acquisition de la propriété, il avait proposé de visiter le bien, mais Mr le Maire avait dit qu'il est indécent de visiter le bien avant.

Mr Jean-Philippe Strauel signale que les photos permettent de garder une trace. Il précise qu'il avait déjà réalisé des photos lors de sa visite de la maison, au mois de mars 2021, en présence de Mme Nicole Marin.

Mr le Maire indique que ce bien a été acquis au travers d'une convention de portage par l'EPF d'Alsace (Etablissement Public Foncier d'Alsace) et que ce dernier devait être sollicité pour effectuer des photos.

La prise de photo à l'étage permettait également de les montrer à Mme Marie-Christine Hardouin qui ne pouvait s'y rendre.

Mr le Maire signale que dans le cadre du portage, c'est lui qui signe et est de ce fait responsable. Cette visite n'était pas le moment pour réaliser des photos. Mr le Maire précise que Mr Jean-Philippe Strauel l'a repoussé de façon pas correcte.

Mr Luis Franco souligne que les photos devraient être montrées aux conseillers avant leur diffusion.

Mr Jean-Philippe Strauel informe que les photos transmises par mail aux conseillers étaient des photos anciennes qu'il a obtenues de la part de la famille Simler.

Mr Jean-Marie Baumann soulève que l'historique de cette maison transmis par courriel par Mr Gérard Blatz est important. Il précise toutefois que tous les conseillers municipaux étaient favorables à l'acquisition de cette propriété.

Mr le Maire précise que c'est lui qui s'est occupé de toutes les tractations.

Par rapport aux cérémonies commémoratives, Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il ne pouvait pas être présent pour les préparatifs des cérémonies étant donné qu'il n'avait pas eu d'informations à ce sujet. Mr Luis Franco relève qu'il est souvent absent lors des journées de travail.

Mme Agnès Simler rappelle qu'il suffit de demander. Il y a chaque année des préparatifs.

Mr Jean-Marie Baumann indique qu'un simple courriel d'information serait suffisant.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 21 janvier : réunion du conseil de fabrique
- 22 janvier : vente de bois
- Plusieurs réunions au SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale)
- 25 janvier : broyage des sapins par Mr le Maire, Mr Gérard Blatz et Mr Téléspore Dietsch

- 27 janvier : réunion du comité syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 31 janvier : réunion du bureau du PETR
- 2 février : rendez-vous avec Mr Laurent Schönstein et Mr Umbdenstock pour le remplacement des fenêtres des sanitaires de l'école maternelle. Mr Laurent Schönstein a repris contact avec l'entreprise AMC pour le remplacement de la porte d'entrée de l'école maternelle. Compte-tenu de l'augmentation des matières premières, les devis ont fait l'objet d'une révision des tarifs.
- 2 février : réunion de la commission des finances du SMICTOM
- 2 février : réunion du bureau du SMICTOM. Mr le Maire présente des chiffres sur le coût par habitant des différents déchets (bacs gris, biodéchets, gaspillages)
- 4 février : réunion de l'association foncière de Grussenheim
- 4 février : assemblée générale du corps et de l'amicale des sapeurs-pompiers de Grussenheim
- 5 février : visite de la maison « Rudolf », 23 grand'rue
- 7 février : réunion d'information sur le débombage du 23 février 2022 au Foyer avec les sapeurs-pompiers et les conseillers municipaux en présence de Mme Boé, chef du service Prévention et Sécurité de la Préfecture.

Mr le Maire et Mme Agnès Simler n'ont pas pu assister à la réunion du conseil de communauté de la CCRM le 2 février et se sont excusés.

Mr le Maire fait part d'un courrier que le Syndicat Rivières de Haute Alsace a adressé aux services de la DREAL Grand Est et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) suite à la demande de modification du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Alsace Moselle.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par le service du contrôle de légalité par rapport au permis de construire de la Sàrl Sutter Thomas pour la construction d'un bâtiment dans la zone artisanale. Une partie du terrain est située dans l'atlas des zones inondables. Mr le Maire a indiqué aux services préfectoraux que le terrain de la zone artisanale a été remblayé et que le risque inondation est écarté.

Des remerciements ont été adressés pour l'octroi des bons d'achat aux aînés du village.

Mr le Maire donne lecture d'un courriel adressé par Mr Jean-Pierre Heitzler par rapport à la location du week-end pascal. Ce dernier remercie Mr le Maire d'avoir respecté l'une des clauses de l'acte de vente du Foyer.

Mme Agnès Simler a assisté à la réunion en visioconférence de la commission « mobilité & habitat » de la CCRM. Elle relate des sujets abordés.

Mme Estelle Brault-Peluzzi a participé, en visioconférence, à la réunion du comité de pilotage des périscolaires du 25 janvier et du comité de pilotage des relais petite enfance du 1^{er} février 2022 dont elle présente les principaux points évoqués.

4. URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Madame FOECHTERLE MICHELE 7 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	7 RUE DU STADE la mise en place d'une piscine et d'une clôture
Madame GOETZ CHRISTINE 11 RUE DE LA LIBERATION 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la division de terrains en vue de construire

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
CELINE JOOST IMMOBILIER 1 rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIM	15 RUE DES HOUBLONS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente des parcelles section 33 n° 92/21 et 173/26 d'une superficie respective de 0 are 25 et 5 ares 99.

5. CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNES LOTISSEMENT « LES NOYERS »

Mr le Maire informe le conseil municipal que le lotisseur « Néolia » souhaite rétrocéder à la commune de Grussenheim les équipements communs du lotissement « Les Noyers ». Le projet de convention a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Noyers » à la commune

- autorise Mr le Maire à l'effet de signer la convention de transfert ci-annexé ainsi que tous les documents s'y rattachant.

6. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'après de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

La mutualisation de ces instances paritaires placées localement, permettrait d'instaurer un vrai dialogue social de proximité. En effet, les élus de l'instance sont des élus locaux et les représentants du personnel sont des composantes directes des effectifs en personnels des collectivités membres qui y sont désignés. Cette proximité permettra de traiter les affaires dans un espace géographique rapproché et cette configuration est un avantage pour régler des préoccupations vraiment communes, à la fois aux collectivités membres et aux agents de celles-ci.

De plus, une organisation de CST en local et de type intercommunal, est aussi une réelle mutualisation de l'ingénierie. Ainsi, l'élaboration de certains protocoles, la fixation de règlements, la validation de procédures ou de méthodes, la définition d'orientations stratégiques et de politiques de fonctionnement des services, seraient directement applicables, de manière un peu uniforme, voire égalitaire, à l'ensemble des salariés des collectivités membres, des instances paritaires.

Pour autant, les communes membres restent toujours souveraines, cette instance ne rendant qu'un avis. De même, les modifications des plans des effectifs communaux, par exemple, ne concernent que le ou les membres intéressés.

Concernant les effectifs, le nombre d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et salariés de droit privé au 1er janvier 2022, à savoir 50 au moins, permet la création d'un CST commun.

Le comité comprendra des représentants des collectivités et des représentants des personnels des collectivités affiliées. Les membres représentant le personnel seraient élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle

dans les conditions prévues par la loi. Les membres des collectivités seraient désignés par les organes délibérants des membres adhérents. Le siège du CST commun serait implanté au siège de la CCRM et le Président de la CCRM en assurerait la présidence de droit.

Il est donc proposé la création d'un CST commun (Intercommunal) compétent pour la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et les communes membres qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant l'intérêt, pour la Commune de Grussenheim et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, de créer, au niveau intercommunal, un Comité Social Territorial commun ;

Décide, à l'unanimité, de la création d'un Comité Technique et d'un Comité Social Territorial unique, compétent pour l'établissement public et les communes membres qui auront acté leur rattachement.

7. PROJET DE FUSION DES CONSISTOIRES REFORMES DE BISCHWILLER, STRASBOURG ET SAINTE MARIE AUX MINES

L'organisation administrative de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine paraît actuellement disproportionnée au regard de l'écart grandissant avec les réalités de certaines communautés.

Ainsi, le conseil synodal de l'EPRAL a étudié l'opportunité et la faisabilité d'une réorganisation consistant en la fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-Aux-Mines. Le nouveau consistoire issu de la fusion prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg » et aurait son siège à Strasbourg.

Les trois consistoires précités ont été consultés et se sont prononcés favorablement sur le principe de cette opération.

La mise en œuvre de cette fusion nécessite la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 fixant les circonscriptions des consistoires protestants et donc la consultation préalable des conseils municipaux de toutes les communes relevant des circonscriptions territoriales des trois consistoires concernés par cette opération, conformément aux dispositions de l'article L.2541-14 du CGCT.

Le consistoire de Sainte-Marie-Aux-Mines comprend toutes les communes de l'arrondissement de Ribeauvillé et du canton d'Andolsheim avec les paroisses de

Sainte-Marie-Aux-Mines. La commune de Grussenheim doit donc donner son avis sur cette fusion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-Aux-Mines.

8. DIVERS

- **Litige Commune/riverains terrains de football** : Mr le Maire informe le conseil municipal que le dossier n'a pas avancé depuis la dernière séance et que ce point sera traité lors de la séance du mois de mars.
- **Arbres** : Une demi-journée de travail est organisée le jeudi 10 février 2022 en matinée pour la sortie des arbres tombés dans la Blind. Mr le Maire, Messieurs Gérard Blatz, Laurent Schwein, Télesphore Dietsch et un membre de l'association foncière de Grussenheim y participeront.
Des arbres devront également être coupés au Muhlweg (à la sortie du village côté droit à hauteur de l'armoire électrique et au niveau de l'étang Muller). Mr Gérard Blatz signale que les membres de l'association foncière de Grussenheim ont sollicité l'élagage des cerisiers le long de la propriété du garage Jehl. Le panneau de signalisation doit être redressé.
- **Plantations d'arbres** : Mr Joël Haumesser a proposé de céder une partie ou la totalité de la parcelle qu'il loue à la commune à côté du char pour replanter des arbres. Mr le Maire propose de réfléchir sur la création d'un nouveau verger. Dans le verger communal existant, des arbres doivent subir une taille. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un cours de taille est organisé par l'association Obstgarde au verger communal le dimanche 20 février 2022 à partir de 9 heures.
- **Lampadaire endommagé** : Le lampadaire endommagé au niveau du garage Jehl a été signalé à la CCRM.
- **Bluama Marik** : Mr le Maire propose de réorganiser le Bluama Marik le 1^{er} mai prochain.
- **Grussemerblett** : Une réunion de la commission communale des affaires culturelles est fixée au 3 mars 2022 à 19 heures.
- **Parking Foyer** : Mme Estelle Brault-Pelluzzi demande s'il est possible de fixer un autocollant réfléchissant sur le poteau qui a été mis en place à l'arrière du parking du Foyer suite à la demande de riverains. Un avis favorable est émis à cette demande.
- **Commission sociale et des aînés** : Mme Estelle Brault-Pelluzzi demande s'il n'est pas possible d'avancer la réunion prévue le 17 février afin de préparer la journée d'évacuation notamment l'accueil dans la salle. Mr le Maire indique qu'il n'y a rien de particulier à préparer.
- **Distribution de tracts** : Mme Marie-Christine souhaite savoir pourquoi elle n'a pas été sollicitée pour la distribution des deux derniers tracts. Compte-tenu de l'urgence, ces derniers ont été distribués par Mr le Maire et les Adjoints.
- **Poste d'adjointe** : Mr Patrice Jaegler revient sur l'article paru dans les journaux locaux dans lequel il est écrit que Mr le Maire a donné un poste d'adjointe à Mme Estelle Brault-Pelluzzi. Il demande si cela est vrai. Mr le

Maire s'étonne de cette question et demande si cela n'est pas le cas. Mr Patrice Jaegler signale qu'au moment des élections, Mr le Maire avait dit qu'il ne veut pas d'Estelle. Mr Patrice Jaegler avait alors souligné que ce comportement allait poser des problèmes.

Mme Estelle Brault-Peluzzi confirme que le poste d'adjoint ne lui a pas été donné et que ceci est un mensonge. Il y a eu un vote. Mr Laurent Schönstein précise que le poste d'adjointe donné à Mme Brault-Peluzzi Estelle est une finalité.

Mr le Maire signale qu'il n'est pas responsable des écrits transposés dans le journal.

En outre, elle s'interroge sur les délégations qui lui ont été attribuées. Si elle ne sert à rien, les délégations peuvent lui être retirées.

Concernant la gestion du Foyer, elle demande quelles sont ses missions précises (gestion de la salle et des clés, facturation, ...). Qui s'en charge ? Elle s'étonne que pour certaines locations et certains travaux, c'est Mr le Maire qui s'en occupe.

Mr le Maire répond que le 7 février, il était passé au Foyer et a constaté qu'il n'y avait pas de chauffage. La citerne de fioul était vide. Une réunion ayant lieu le soir même, il a dû commander d'urgence du fioul.

Il arrive également que des personnes s'adressent directement à lui pour la location.

- **Antenne Orange** : Mme Marie-Christine Hardouin demande si l'antenne Orange est déjà opérationnelle. Celle n'est à ce jour pas encore en fonction.
- **Commission communale des impôts** : Elle est fixée au jeudi 10 mars 2022 à 19 heures 30.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 8 mars 2022 et le 12 avril 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 45

Le Maire, Martin KLIPFEL



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.